

Circulaire de rentrée des classes 2018 - 2019

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Chers Lycéens, Chers Parents,

Au cœur des vacances, il faut déjà penser à la prochaine rentrée scolaire et l'objet de ce courrier est de vous apporter toutes les informations utiles.

Notre volonté est de permettre la réussite de tous, dans un cadre constructif et responsable. L'éducation est toujours une œuvre collective et je tiens à vous remercier de votre adhésion au projet d'établissement qui est un gage de réussite et de cohérence éducative.

C'est bien « ensemble et par association » que nous arrivons à rendre votre jeune acteur de sa propre construction humaine, spirituelle et intellectuelle.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle d'Avignon se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances.

Le Chef d'Etablissement,

F. LEVASSEUR

L'Adjoint au Chef d'Etablissement,
Directeur du Lycée,

L. DEL PUPPO

Structures de l'établissement

◆ Chef d'Etablissement coordonnateur	M. LEVASSEUR
◆ Adjoint au Chef d'Etablissement directeur du Lycée	M. DEL PUPPO
◆ Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	M. COPIN
◆ Adjoint au chef d'Ets responsable de la pastorale	M. LESPAGNOL
◆ Cadre d'Education, responsable du Lycée, responsable d'internat	M. FAGE
◆ Educateur chargé de l'Internat	Mme PARIOT
◆ Chargé d'Orientation	M. COTTA
◆ Responsable pôle social, attachée de gestion	Mme CANTAGREL
◆ Responsable pôle financier, économiste	M. MOLINER
◆ Secrétariat de Direction	Mme BERTRAND
◆ Secrétariat Vie Scolaire Lycée	Mme MAMELONET & Mme PASSEBOIS
◆ animateur en pastorale	Mme BEAUD et M. AMISI
◆ Comptabilité	Mmes GRANGIER, LUNET & TOURBILLON
◆ Standard et Accueil	Mme GONZALEZ & M. AUDOYER
◆ Infirmerie	Mme COLLIGNON
◆ Gérant restauration	M. BRAMBATI
◆ Chef cuisinier site Centre-Ville	M. ROGER
◆ Responsable du service technique et sécurité	M. ROSELLO
◆ C.D.I. site Centre-Ville	Mmes CORDIER-COLIN et NUNES COCONAS

Nos finalités

Appartenant à la tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon. A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne

Notre lycée se veut un lieu de travail où chacun réussit suivant ses aptitudes dans un cadre favorisant le climat de travail ; un lieu d'éducation à tous niveaux, un lieu de proposition de la foi chrétienne dans le respect des convictions de chacun.

Les Instances partenaires

- **L'A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) représente les parents dans les diverses instances et participe activement à l'animation de l'établissement. La Présidente est **Mme CRET**.

L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. ANDREANI**.

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

DATES ET HORAIRES DE RENTREE DES ELEVES

☞ Nous vous rappelons que pour tous les nouveaux élèves, le certificat de radiation, le dernier bulletin mentionnant le passage dans la classe supérieure et, pour tous, une attestation de réussite à l'examen présenté BAC ou BAC PRO, doivent nous parvenir avant la fin août 2018.

RENTREE DES ELEVES

Mardi 04 septembre 2018

08 h 30	Terminale STI 2D - Terminale PRO
09 h 00	1ère STI 2D - 1ère PRO
09 h 30	2 ^{nde} Générale - 2 ^{nde} passerelle
10 h 00	2 ^{nde} BAC PRO
10 h 30	BTS 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année
11 h 00	CAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année

Les élèves seront libérés dès que les démarches administratives (distribution des livres, cartes scolaires, emplois du temps des classes) seront terminées soit approximativement 1 h 30 après l'horaire d'accueil.

Accueil et installation des internes

le mardi 04 septembre 2018 à partir de 08 h 00 avec possibilité de déposer le trousseau et les affaires

RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS

Lundi 10 Septembre 17h15	Mardi 11 Septembre 17h15	Jeudi 13 Septembre 17h15
2 ^{nde} Générale	1ère PRO SN et MELEC	2nde PRO SN et MELEC
2 ^{nde} Passerelle	1 ^{ère} STI 2D	1 ^{ère} année de BTS SN et Electrotechnique
1 ^{ère} année de CAP		

Le jour de ces rencontres, le Responsable d'Internat, Monsieur A. FAGE ainsi que l'éducatrice chargée de l'internat, Madame S. PARIOT, seront disponibles dès 17 heures pour rencontrer les parents des internes.

Aux mois de décembre et janvier, des rencontres parents/enseignants avec entretiens personnalisés et informations pour l'orientation seront prévues pour la plupart des classes mais vous pouvez joindre au quotidien l'ensemble des professeurs via **PRONOTE (un code vous sera communiqué en début d'année)**.

☞ **Le certificat de scolarité sera délivré à chaque élève dans la 1^{ère} semaine qui suit la rentrée. Vous devrez en faire autant de photocopies que nécessaire et conserver l'original en archives.**

☞ **Le service accueil** et le **standard** fonctionnent du **lundi au jeudi de 07 h 30 à 18 h 45** et le **vendredi de 7 h 30 à 18 h 30**. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

☞ **Assiduité – Absences** : l'inscription au lycée implique un engagement à l'assiduité et à la ponctualité.

Pour les absences et retards, avertir par le mail suivant : vslycee@lasalle84.org

Pour la scolarité, envoyer un mail à : fagea@lasalle84.org

☞ **Sonneries** : nous avons rétabli les sonneries, mais ce sont les professeurs qui ont la responsabilité de mettre fin aux cours.

👉 **Location de casier** : l'élève qui souhaite disposer d'un casier fermant à clé, pourra l'obtenir moyennant une caution.

👉 **Vaccinations** : les lycéens doivent être à jour de leurs vaccinations, notamment contre le tétanos faute de quoi ils ne seront pas admis dans les cours de matières techniques.

Les Professeurs Principaux sont les animateurs de chaque classe et les **interlocuteurs privilégiés** des Lycéens et de leurs Parents :

◆ 2 ^{nde} (4 classes)	Mme BONNET - Mme SPACCESI M. CHOISNET – Mme DESMAREST Mme SCHWARTZ
◆ 2 ^{nde} passerelle	M. KUNST-MEDICA
◆ 1 ^{ère} STI 2D SIN et EE :	M. DOMNIN
◆ 1 ^{ère} STI 2D SIN et EE :	M. CREGUT
◆ 1 ^{ère} STI 2D SIN et EE :	M. LANAIA – Mme GREGOIRE
◆ Terminale STI 2D SIN et EE :	M. BORGHI – M. BROUCKSAUX
◆ 1 ^{ère} année BTS SN options IR et EC - Coordonnateur :	M. BROUCKSAUX
◆ 1 ^{ère} année BTS Electrotechnique - Coordonnateur :	M. ROSE
◆ 2 ^{ème} année BTS SN options IR et EC - Coordonnateur :	M. VAIRA – M. BEAUMONT
◆ 2 ^{ème} année BTS Electrotechnique - Coordonnateur :	M. TROESCH
◆ 1 ^{ère} année de CAP Elec :	M. GUILLEMIN
◆ 2 ^{ème} année de CAP Elec :	M. DOUZAL
◆ 2 ^{nde} BAC PRO SN (1 ^{ère} année) :	M. CAULLIREAU
◆ 2 ^{nde} BAC PRO MELEC (1 ^{ère} année) :	M. LIBERATO
◆ 1 ^{ère} BAC PRO SN (2 ^{ème} année) :	M. MANEL
◆ 1 ^{ère} BAC PRO MELEC (2 ^{ème} année) :	M. SAVANIER
◆ T. BAC PRO SN (3 ^{ème} année) :	M. LUQUET – M. GENAY
◆ T. BAC PRO MELEC (3 ^{ème} année) :	M. GRONIER – M. CYMBLER

👉 **Horaires des cours** :

Vous trouverez ci-dessous, le tableau des horaires du lycée. Certaines classes auront cours le mercredi après-midi, d'autres termineront le mercredi à 12 h 35.

N° de séquence	Horaires
1	07 h 55 à 08 h 50
2	08 h 55 à 09 h 45
3 - RECREATION	09 h 45 à 10 h 00
4	10 h 00 à 10 h 50
5	10 h 55 à 11 h 45
6 ou pause repas	11 h 50 à 12 h 35
7 ou pause repas	12 h 35 à 13 h 25

N° de séquence	Horaires
8	13 h 30 à 14 h 20
9	14 h 25 à 15 h 15
10 - RECREATION	15 h 15 à 15 h 25
11	15 h 25 à 16 h 15
12	16 h 20 à 17 h 10
13	17 H 15 à 18 h 00

Afin de ne pas perturber le déroulement de l'enseignement, les demandes de sorties quelques minutes avant le terme des cours seront systématiquement refusées.

👉 **C.C.F.** : durant l'année, les élèves de certaines classes seront convoqués pour des Contrôles en Cours de Formation (CCF). Les notes de ceux-ci compteront pour l'obtention du diplôme. La présence des élèves à ces épreuves est donc obligatoire.

👉 **Les emplois du temps** des élèves seront distribués le jour de la rentrée. Ils ont été élaborés en tenant compte de nombreux paramètres (occupations des salles, nombre d'heures imposées, enseignants sur plusieurs établissements...). Néanmoins, il est possible qu'en cours d'année, des événements nous obligent à des modifications (absences pour formation des enseignants, congés maladie, convocations pour des surveillances d'examens ou des corrections...). Nous vous prions par avance de nous excuser pour les désagréments qui en découleraient.

Les modifications d'emplois du temps des élèves nécessitent **une grande organisation et manipulation** des emplois du temps. **Ces modifications effectives ne peuvent être considérées comme « valides » avant la veille au soir 20h.** Elles sont renseignées sur votre espace dédié sur le site <http://lasalle84.net> ou directement à l'adresse suivante <https://0840060J.index-education.net/pronote>

Des activités sportives et culturelles seront proposées certains soirs à partir de 15 h 25. Elles seront présentées durant le mois de septembre et débiteront courant octobre.

↳ **Examens blancs** : les dates seront fixées par les équipes d'enseignants au cours de l'année et annoncées suffisamment à l'avance aux élèves (Attention, des épreuves pourront être programmées le mercredi après-midi).

↳ **Avis médical** : concerne les élèves mineurs au jour de la rentrée scolaire (sauf les 2^{nde} générale et passerelle). A faire établir par un médecin agréé, sur le document inclus dans le dossier d'inscription. La liste des médecins agréés se trouve sur le site internet de l'établissement : lasalle84.net rubrique « vous êtes parent ».

↳ **Candidats handicapés ou atteints de maladies graves** : Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens. Les dossiers de demande d'aménagement sont à retirer auprès du secrétariat du lycée dès la rentrée.

Les élèves dispensés de sport totalement ou partiellement doivent retirer un dossier de demande d'aménagement auprès du secrétariat du lycée dès la rentrée et joindre **un certificat détaillé** sous pli confidentiel à l'attention du Médecin scolaire.

↳ **L'assurance** souscrite par le lycée pour tous les élèves, elle couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (atelier, stages, sorties, voyages, etc. ...) qui sont sous la responsabilité de l'établissement. Cette assurance n'intervient cependant qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. Pour toute information : s'adresser au service infirmerie.

↳ **Transports Scolaires** : certains abonnements de transports scolaires (bus ou train) et ce, quel que soit le régime de l'enfant, ouvrent droit à une subvention versée par le Conseil Général (*jusqu'à la terminale*). Vous devez vous adresser à votre Mairie ou au Conseil Général. Pour les lignes TCRA (bus de ville), les imprimés doivent être retirés directement au bureau TCRA.

Pour les TER, LER (Lignes Express de Régionales) et CP (Chemins de Fer de Provence), le Conseil Régional PACA prend en charge une partie du coût du transport. Le formulaire est à télécharger sur les sites : ter-sncf.com/paca ou info-ler.com ou trainprovence.com, regionpaca.fr (ces sites nous ont été communiqués tels quels par la Région, s'ils ne fonctionnent pas, merci de vous adresser directement à eux).

↳ **Journées d'intégration** :

- 2^{nde} générale, 2^{nde} PRO SN et MELEC et 1^{ère} année de CAP : du mercredi 05 au vendredi 07 septembre 2018 à Méjannes le clap (30).
- 1^{ère} BTS : Intégration "Etudiants" du mercredi 05 au vendredi 07 septembre 2018 à Méjannes le clap (30).

Pour les autres classes, une seule journée d'intégration pourra être prévue dans les premières semaines de septembre.

↳ **Les projets de classe** : ils revêtent un caractère **obligatoire**. Ils permettent de souder les classes et de faire vivre aux jeunes des moments forts d'émotions à travers des activités culturelles ou sportives.

Chaque classe aura donc une ou plusieurs sorties prévues tout au long de l'année. Certaines sont déjà connues, d'autres sont en cours d'étude. Des informations supplémentaires seront données à la rentrée.

↳ **Bulletins de notes** : selon les classes et en fonction des périodes de stages en entreprises, vous recevrez soit 2 soit 3 bulletins accompagnés à chaque fois d'un relevé de notes.

↳ **Les bourses de lycée** : les dossiers se constituent entre avril et juin pour l'année scolaire suivante. Passé ce délai, les demandes ne sont plus admises par les services de l'Inspection Académique. Tous les ans, nous serons amenés à vous faire remplir un document indiquant si vous souhaitez percevoir les bourses vous-même ou si vous souhaitez donner procuration à l'établissement. Dans ce cas, les montants perçus seront déduits de la scolarité.

Les demandes de bourses et de logement pour **l'enseignement supérieur** doivent se faire **par Internet** durant l'année de terminale, sur le site **PARCOUR'SUP**, au moment de l'inscription pour l'enseignement supérieur. **Les demandes doivent ensuite être renouvelées chaque année.**

↳ Les stages

- **2nde générale et passerelle** : pas de stage
- **1^{ère} année de BTS SN** : du 13 mai au 21 juin 2019
- **1^{ère} année de BTS Electrotechnique** : du 03 au 14 juin 2019
- **2^{ème} année de BTS Electrotechnique** : du 07 janvier au 31 janvier 2019

- **1^{ère} année de CAP Elec** : du 29 avril au 21 juin 2019
- **2^{ème} année de CAP Elec** : du 25 février au 05 avril 2019
- **2nde Bac Pro SN & MELEC (1^{ère} année)** : du 25 février au 08 mars 2019 et du 20 mai au 18 juin 2019
- **1^{ère} BAC PRO SN & MELEC (2^{ème} année)** : du 26 novembre au 21 décembre 2018 et du 11 mars au 05 avril 2019
- **Ter. BAC PRO SN & MELEC (3^{ème} année)** : du 24 septembre au 19 octobre 2018 et du 07 janvier au 01 février 2019

Tous les élèves sont invités à **trouver leur stage le plus tôt possible** dans l'année (les premiers à demander seront les premiers acceptés...).

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2018- 2019 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	19/10/18 après la classe	au lundi	05/11/18 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	21/12/18 après la classe	au lundi	07/01/19 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	08/02/19 après la classe	au lundi	25/02/19 au matin
- Congés de printemps :	du mercredi	05/04/19 après la classe	au mardi	23/04/19 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

Pâques	lundi 22 avril 2019 inclus dans les vacances de printemps			
Pentecôte	lundi 10 juin 2019			
- 1er mai et 8 mai :	mercredi 1 ^{er} mai 2019 et mercredi 8 mai 2019			
- Ascension :	du mercredi	29 mai 2019 après la classe	au lundi	3 juin 2019 au matin

POUR LES ELEVES DE BTS

↳ **Le statut d'étudiant** : la cotisation de sécurité sociale pour les étudiants est supprimée à compter de cette rentrée scolaire. Toutefois, les étudiants rentrant en 2^{ème} année dépendront encore pour cette année, du centre de paiement choisi à l'entrée en 1^{ère} mais n'auront pas de cotisation à payer. Les étudiants entrant en 1^{ère} année resteront sur la sécurité sociale de leurs parents.

↳ **Les élèves boursiers** : devront déposer le document d'attribution de bourse envoyé par le Crous au secrétariat dès réception. Nous le saisisons sur le site de cet organisme ce qui vous permettra de percevoir les bourses.

FOURNITURES – MANUELS – MATERIEL – LIVRES A LIRE DURANT L'ETE

↳ **Chaque enseignant communiquera sa liste de fournitures à la rentrée**

Les **manuels scolaires** sont fournis, comme dans tout établissement scolaire. **L'outillage est mis à disposition par l'établissement grâce à l'aide du Conseil Régional.**

Une **calculatrice scientifique** vous sera conseillée **après la rentrée** ; différez son achat si vous n'en possédez pas encore (prévoir un budget d'environ 80 €). Suite aux modifications des modalités des examens, une information sera donnée à la rentrée lors des réunions. Le papier millimétré et calque vous seront fournis si besoin.

Afin d'acquérir une culture humaniste, les professeurs de français demandent aux élèves de **lire durant les vacances d'été**, les ouvrages suivants :

- Pour les **2^{nde} générale et les 2^{nde} passerelle** :
 - "Les Frères Corses" d'Alexandre Dumas dans l'édition de votre choix
(Edition suggérée : ISBN : 978-2-09-188430-1) ou en version numérique gratuite : https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Dumas_Les_freres_corses.pdf ou sur Wikisource
 - "Naïs Micoulin" d'Emile Zola dans l'édition de leur choix
(Edition suggérée : Libro ISBN : 9782290345726) ou en version numérique gratuite : <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Zola-Nais.pdf> ou sur Wikisource
- Pour les **1ère STI 2D** : "La Place" d'Annie Ernaux (ISBN : 9782070377220) et "Trois nouvelles" de Madame de Staël (ISBN : 9782070359769).

Pour ces classes, une évaluation sera effectuée auprès des élèves durant le mois de septembre.

- **BAC PRO SN : chaque année, les élèves doivent fournir un extrait du casier judiciaire.** Ce document est à demander à Nantes par Internet ou par courrier dès à présent. L'apporter le jour de la rentrée et le remettre au Professeur Principal de la classe.

- **Sécurité** : une paire de chaussures de sécurité sera offerte à chaque élève de la voie professionnelle et aux étudiants de BTS Electrotechnique en début de cycle par le Conseil Régional (1^{ère} année de CAP, 2^{nde} PRO, 1^{ère} année de BTS Electrotechnique). Après essayage, les chaussures seront commandées par l'établissement.

Le port des chaussures de sécurité est obligatoire : pour **tous les élèves** ou **étudiants** durant les stages en entreprises et dans les ateliers à la demande du professeur en fonction des tâches confiées. Pour les élèves de CAP et de BAC PRO Melec : durant les heures d'atelier ainsi qu'en stages en entreprises.

ACOMPTE et PRELEVEMENTS

Pour les paiements mensuels (10 mensualités) et trimestriels, **l'acompte est à verser courant août 2018**. Il doit correspondre à un mois si vous avez opté pour le paiement mensuel, et à un trimestre si vous avez opté pour le paiement trimestriel.

La facture annuelle sera éditée durant le mois d'octobre 2018. Elle tiendra compte de cet acompte versé en août 2018 ainsi que des arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription. De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au projet classe de votre enfant seront également portés sur la facture. Les mensualités ou trimestrialités seront donc mises à jour à compter de novembre 2018.

Prélèvement automatique mensuel : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué le **15 août 2018**.

Prélèvement automatique trimestriel : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué le **11 sept 2018**.

La **tarification est annuelle** et tiendra compte des périodes de stage.

TARIFS ANNUELS DU LYCEE - 2018 / 2019			
Externat	½ Pension	Internat	Au ticket
1.194 €	1.194 € de scolarité + 5 repas : 993 € = 2.187 € 4 repas : 882 € = 2.076 € 3 repas : 663 € = 1.857 €	1.194 € (scolarité) + 4.212 € (internat) = 5.406 €	7 €
Intégration pour : 2 ^{nde} générale, 2 ^{nde} Bac Pro, 1 ^{ère} année de BTS et 1 ^{ère} année de CAP			

Nous n'accepterons plus de modification de REGIME après le vendredi 7 septembre 2018.
 Jusqu'à cette date, toute demande de modification de régime devra être demandée
 par un courrier daté et signé des parents.